



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



Parlement européen



THE SENATE

# Session de Yaoundé de la Conférence parlementaire sur l'OMC

Yaoundé (Cameroun)  
25 mars 2026

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen avec le concours du Parlement du Cameroun, à l'occasion de la quatorzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM14)

PC-WTO/2026/R.2  
16 mars 2026

## ÉQUITÉ ET DÉVELOPPEMENT POUR TOUS GRÂCE AU COMMERCE MONDIAL

**Document de travail présenté par M. Benjamin Kalu,  
Vice-Président de la Chambre des représentants du Nigéria**

Le commerce multilatéral a toujours promis la prospérité pour tous. Cependant, après plus de sept décennies de réglementation dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), cette promesse reste inégalement répartie. Nous sommes réunis ici à Yaoundé, au cœur de l'Afrique, avec une occasion unique et l'obligation de redéfinir les modalités du débat.

La question qui se pose à nous n'est pas simplement de savoir si le commerce est libre, mais s'il est équitable. Il ne s'agit pas seulement de savoir si les marchés sont transparents, mais si les règles qui les régissent sont des catalyseurs pour l'industrialisation, la création de valeur ajoutée et la transformation numérique qu'exige un développement véritable. La réelle équité dans le commerce mondial n'est plus seulement un appel à la morale. C'est une nécessité structurelle pour la survie économique mondiale et la résilience de la chaîne d'approvisionnement.

### **ZLECAf : un pilier stratégique pour les chaînes d'approvisionnement mondiales**

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), qui est la plus grande zone de libre-échange au monde en termes de membres, représente le projet d'intégration économique le plus ambitieux de notre époque. La ZLECAf devrait être considérée par l'OMC non pas comme une architecture concurrente, mais comme un élément constitutif d'un ordre multilatéral plus équitable. Elle constitue également le mécanisme mondial ultime en matière de réduction des risques.

L'Afrique offre le modèle de chaîne d'approvisionnement diversifiée dont le monde a désespérément besoin et nous mettons en place de manière dynamique le cadre réglementaire qui le soutient. Cependant, nous avons également besoin de règles commerciales mondiales harmonisées pour développer physiquement cette base manufacturière.

Au Nigéria, le Gouvernement fédéral est passé du simple engagement à la mise en œuvre. En juillet 2025, le Nigéria est devenu le premier État partie à la ZLECAf à achever et à publier un examen obligatoire de la mise en œuvre sur cinq ans, comme l'exige l'article 28 de l'Accord. Le Nigéria a également ratifié le [Protocole sur le commerce numérique de la ZLECAf](#) en novembre 2025, signalant ainsi son leadership continental en matière de gouvernance du commerce numérique. La Chambre des représentants nigériane a renforcé cette ambition exécutive par des mesures législatives, en organisant des auditions d'examen des traités, en renforçant le contrôle des cadres réglementaires liés au commerce et en faisant progresser un programme législatif en faveur de l'économie numérique.

### **De la béquille politique à la transition stratégique : réformer le TSD**

L'équité commerciale ne peut coexister avec des régimes de subventions agricoles qui fragilisent systématiquement les agriculteurs africains. Les économies développées continuent d'injecter chaque année des centaines de milliards de dollars dans le soutien à l'agriculture nationale, ce qui fausse les prix mondiaux des matières premières et rend les exportations compétitives des petits exploitants africains structurellement non viables. Le secteur agricole nigérian, qui emploie plus de 35 % de la main-d'œuvre, ne peut prospérer dans un système conçu pour récompenser ceux qui sont déjà riches. Cette distorsion rend également l'approvisionnement alimentaire mondial dangereusement fragile

Le principe du traitement spécial et différencié (TSD) de l'OMC a été conçu précisément pour remédier à ces déséquilibres structurels. Cependant, comme l'ont démontré les propositions répétées du Groupe africain et plus de 88 propositions de réforme au niveau de la Déclaration de Doha, les dispositions relatives au TSD restent largement non contraignantes, insuffisamment dotées en ressources et perpétuellement reportées. Les propositions de réforme qui visent à "faire sortir" les pays en développement du TSD sans s'attaquer aux causes profondes du sous-développement ne constituent pas des solutions.

### **Le mandat de mise en œuvre des parlements nationaux**

Les accords commerciaux nécessitent une ratification législative, des crédits budgétaires, la promulgation de réglementations et une redevabilité démocratique. Le renforcement de la dimension parlementaire de l'OMC est une condition préalable à sa légitimité et à sa pérennité. Les parlements qui représentent des milliards de citoyens dans les pays du Sud doivent jouer un rôle structuré et officiel dans l'élaboration des règles de l'OMC, et non se contenter de ratifier des résultats négociés sans leur participation réelle.

La participation des parlements ne vise pas à ralentir le commerce mondial. Elle garantit que les règles commerciales sont effectivement mises en œuvre de manière équitable et durable sur le terrain. Cette Conférence elle-même est la preuve de ce qui est possible. Nous devons nous appuyer sur elle.